

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CASTOR INTERNATIONAL - RELAIS 2012

Code AMF : (C) 990000107149

Ce Fonds d'épargne salariale (FCPE) est géré par Amundi, société de Amundi Group
FCPE non coordonné soumis au droit français

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un fonds relais. Il est créé en vue de souscrire à l'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe VINCI. Préalablement à l'augmentation de capital, le Fonds aura pour objectif de gestion de rechercher une performance égale à l'indice EONIA diminué des frais de gestion et sera investi en produits monétaires. Cette gestion induit un risque de perte en capital et un risque de taux. À la suite de la souscription à l'augmentation de capital par le Fonds, l'objectif sera de suivre la performance à la hausse comme à la baisse des actions de l'Entreprise VINCI dans lequel il sera investi. Dès lors, le Fonds sera susceptible de subir un risque de perte en capital et un risque action. Le Fonds aura vocation à être fusionné dans les plus brefs délais, dans le compartiment N°1 du FCPE CASTOR INTERNATIONAL, relevant de la catégorie des FCPE investis en titres cotés de l'entreprise (la notice d'information du FCPE actionnariat est annexée au présent DICI).

Calendrier de l'opération:

- Période de souscription: 19 mars au 13 avril 2012.
- Période de détermination du prix de souscription: sur la moyenne des cours d'ouverture de l'action VINCI du 15 février au 13 mars 2012 inclus.
- Date de la communication du prix de souscription: 14 mars 2012.
- Date de l'augmentation de capital: 21 mai 2012.

Les revenus nets du Fonds sont intégralement réinvestis.

Informations pratiques

Les informations pratiques du fonds relais étant identiques à celles indiquées dans le fonds d'actionnariat, veuillez vous reporter à la notice d'information du fonds d'actionnariat pour de plus amples informations.

La responsabilité de Amundi ne peut être engagée, pour la période pendant laquelle elle assure la gestion du FCPE, que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19 juillet 2011.